



## Energie solaire – Zone de développement du solaire thermique et photovoltaïque.

La collectivité privilégie le développement d'installations solaires :

- Sur son patrimoine bâti (hors église)
- Les espaces urbains (en dehors des zones de protection Monument historique)
- Les zones d'activités économiques

Les installations peuvent être sur les bâtiments, sur ombrières de parking, au sol.

### Légende

Potentiel solaire sur toiture (kWh/an)  
(méthode simplifiée)



